



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 18 VI 2014
C(2014) 3965 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur la consultation publique relative à la sécurité des patients et à la qualité des soins.

Elle accueille favorablement les observations et suggestions formulées par l'Assemblée nationale au sujet de l'action future de l'Union européenne concernant la sécurité des patients et la qualité des soins.

La Commission partage la conviction de l'Assemblée nationale selon laquelle les dispositions de la recommandation du Conseil de 2009 doivent être mises en œuvre de manière plus approfondie. Elle est également d'accord sur le fait que l'élaboration d'une définition commune pour l'Union européenne de la qualité des soins de santé serait bénéfique et que la diversité des systèmes de santé dans l'Union européenne devrait être prise en compte lors de l'élaboration d'une telle action.

La Commission prend également acte de la suggestion de l'Assemblée nationale concernant la nécessité d'ancrer la sécurité des patients dans le secteur médico-social.

La Commission assure l'Assemblée nationale que son avis sera pris en compte dans le rapport sur les résultats de la consultation publique qu'elle compte publier prochainement, en même temps que le deuxième rapport de la Commission sur la sécurité des patients.

En espérant que ces commentaires répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale, je me réjouis de la poursuite de notre dialogue politique à l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Maroš Šefčovič
Vice-président

M. Claude BARTOLONE
Président de
l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'université
F – 75007 PARIS